

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE
19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA II 2035 ARIANA - TUNISIE
FAX N°(216-70) 836 568-PHONE N°(216-70) 837 322

OBJET : CONSULTATION N° PP 25/649

Acquisition chaussures de sécurité

La Compagnie Tunisienne de Forage se propose de lancer une consultation pour l'acquisition des chaussures de sécurité, conformément au descriptif technique en annexe.

ITEM	DESIGNATION	QTE
1	<i>Chaussure de sécurité</i>	550 UN

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en **HTVA** conformément à la procédure ci-dessous :

PROCEDURE DE SOUMISSION :

-Les offres doivent parvenir à la CTF :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

* Porter uniquement :

- L'adresse de la CTF,
- Les références de la consultation (PP 25-649),
- La mention " NE PAS OUVRIR"

* Contenir :

Une autre enveloppe interne cachetée

B/ L'enveloppe interne doit :

* porter :

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE"
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

* contenir à l'exclusion de tout autre document :

- Le texte de la consultation & les annexes dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn



Votre mail doit :

* Porter :

La référence de la consultation (PP25-649)

* Contenir :

- Le texte de la consultation & les annexes dûment signés et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

- L'offre financière dûment signée et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir à la CTF dans les meilleurs délais mais pas plus tard que

15-12-2025. (Cachet bureau d'ordre central de la CTF faisant foi pour les plis).

Toute offre parvenue après les délais sera rejetée.

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières seront classées du moins disant au plus disant et sera retenue l'offre moins disant, qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation.

Soumissionnaire retenu.

Conditions particulières

- La durée de validité des offres est de Quatre vingt dix (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.
- De préférence le délai de livraison est de 15 jours à partir de la date de réception de notre bon de commande.
- Lieu de Livraison : Base de Sfax sise à Sidi Salah
- Le mode de paiement est de 45 jours, par virement bancaire, date réception de votre facture à notre Bureau d'ordre accompagnée des attachements signés par les deux parties.
- Les fournisseurs désirant participer à cette consultation doivent présenter un échantillon et fiche technique des chaussures proposées au moment de la soumission.

NB :

Le fournisseur doit présenter les analyses et résultats réalisés auprès d'un laboratoire accrédité des chaussures de sécurité avant de procéder à la livraison à notre base logistique de Sfax.

Les tests et essais de conformité des chaussures, quels qu'en soient leurs résultats, seront entièrement pris en charge par le soumissionnaire retenu.

Tout en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer,
messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

SALUTATIONS

CTF

DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING





ANNEXE

FICHE TECHNIQUE N° CTF-01-2025

Chaussures de Sécurité « Modèle B »

Domaine d'application

C'est une chaussure de sécurité à usage général. Elle inclut, par exemple, les risques mécaniques, la résistance au glissement et le comportement ergonomique.

Les risques particuliers sont couverts par des normes complémentaires relatives au travail, par exemple chaussures pour pompiers, chaussures isolantes électriquement, chaussure thermiques, chaussures résistantes aux coupures de scies à chaîne, protection contre les produits chimiques ou les projections de métal fondu, chaussures pour motocyclistes.

Référence réglementaire

- Article 7 de l'arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises et du Ministre du Commerce du 7 Août 2020, relatif à l'étiquetage de la composition aux chaussures et articles similaires et fixant leurs exigences de sécurité.
 - Norme Tunisienne NT.31 106 correspondants à la Norme Internationale ISO 20345.

I- Présentation générale

Il s'agit d'une chaussure haute de sécurité à usage professionnel, comprenant des dispositifs pour protéger le porteur contre les risques d'accidents, équipée d'embout de sécurité destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 J et résistant à l'écrasement sous une force compressive de 15 kN.

- Modèle : B (chaussures à tige haute)
 - Procédé de fabrication : injecté directe sur tige ou soudé.
 - L'article doit être bien soigné, ne présentant pas de défauts apparents.
 - Ayant un tirant en forme de boucle fixés en haut de la tige en arrière destinés à faciliter l'introduction du pied.



Les pièces constitutives d'une chaussure de sécurité sont :

A/Tige

- **Dessus** avec rembourrage en mousse au niveau de la collerette.
- **La partie arrière** doit être fermée. Il ne doit y avoir aucun trou autre que ceux permettant de réaliser les coutures.

Pièces constitutives	Caractéristiques et matériaux
<i>Empeigne, quartier</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En cuir bovin lisse hydrofuge.
<i>Talonnette, tirant</i>	
<i>Soufflet, collerette</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En cuir lisse et souple hydrofuge ou en tissu conçu pour la fabrication de chaussures ou en matières synthétique. ■ Renforcé en mousse. ■ Le soufflet est fixé sur l'empeigne et les quartiers par simple piqûre.

• *Doublure*

Pièces constitutives	Caractéristiques et matériaux
<i>Quartier, soufflet</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ en cuir tanné végétal de couleur claire ou en tissu.
<i>Empeigne</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En tissu feutré ou en cuir tanné végétal

B/Semelles

Pièces constitutives	Caractéristiques et matériaux
<i>Semelle de propreté</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entière et amovible. ■ En EVA ou en PU souple et expansée, pré-galbée suivant l'ergonomie du pied. ■ Revêtue sur toute la surface en cuir ou en tissu .
<i>Semelle première</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En tissu anti perforation
<i>Semelle de marche</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En PU ■ Double densité ■ Antidérapante



C/Accessoires et renforts pour les chaussures de sécurité

Accessoires et renforts	Caractéristiques et matériaux
<i>Contrefort</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En matière cellulosique ou thermoplastique ou coqué. ■ Présentant de bonne propriété d'adhésion. ■ Résistant à l'écrasement. ■ Paré aux extrémités.
<i>Embout de sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ En fibre de verre ayant un rembourrage placé entre l'embout et la doublure.
<i>Fermeture</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurée par laçage des passants et/ou des crochets en acier inoxydable ou en plastique. ■ Les passants et/ou les crochets doivent être bien rivetés. ■ Les lacets doivent avoir des bouts bien plastifiés. ■ Les lacets doivent être en matières synthétiques et de longueur adéquate pour assurer la fermeture.



II- Exigences techniques
I-Exigences techniques fondamentales :

Tableau 1 : Exigences chaussure entière, tige et semelle de marche.

Partie	Exigences	Méthodes d'essai	Seuil de conformité
	Caractéristiques ergonomiques particulières	ISO 20344	Toutes les réponses sont positives dans le questionnaire indiqué dans l'ISO 20344
Hauteur de la tige		ISO 20344	Tableau 2 : Hauteur de la tige
Résistance au glissement : Résistance au glissement sur des carreaux céramique recouverts d'une solution de Sodium Lauryl Sulfate :		ISO 20344	-Coefficient de frottement $\geq 0,31$ (condition A : glissement du talon vers l'avant) -Coefficient de frottement $\geq 0,36$ (condition B : glissement de la partie avant vers l'arrière).
Chaussure entière			Coefficient de frottement $\geq 0,19$ (condition C : glissement du talon vers l'avant) -Coefficient de frottement $\geq 0,22$ (condition D : glissement de la partie avant vers l'arrière).
		ISO 20344	-min. 4,0 N/mm -min. 3,0 N/mm (en cas de déchirure de la semelle)
		ISO 20344	Tableau 4 : Hauteur libre minimale sous l'embout au moment du choc
		ISO 20344	
		ISO 20344	
		ISO 4045 :2018	-Perméabilité à la vapeur d'eau : min 0,8 mg/(cm ² h) -Coefficient de vapeur d'eau : min 15 mg/cm ² .
		ISO 17075-1 :2017	-min. 3,2 et si la valeur est inférieure à 4, l'indice de différence doit être inférieur à 0,7.
Tige (dessus)			-Inférieur à 3,0 mg/kg
		ISO 20344	-en cuir : min. 36 N -en tissu : min. 18 N
		ISO 4045 :2018	- min. 3,2 et si la valeur est inférieure à 4, l'indice de différence doit être inférieur à 0,7.
		ISO 17075-1 :2017	-Inférieur à 3,0 mg/kg
		ISO 20344	- en cuir : min. 30 N -en tissu : min. 15 N



Doublure quartier et soufflet	Résistance au déchirement	ISO 20344	-en cuir : min. 30 N -en tissu : min. 15 N
Semelle première	Epaisseur	ISO 20344	- min. 2,0 mm
	Epaisseur	ISO 20344	Tableau 3.
	Surface cramponnée	ISO 20344	Les crampons doivent être ouverts sur les côtés sauf sous les rétreintes de l'embout : -Vers l'avant : min. 0,45 L -Vers l'arrière : min. 0,25 L
Semelle de marche			

Tableau 2 : Hauteur de la tige.

Pointure de la chaussure Point de Paris	Anglais	Hauteur (mm) (Modèle B) min
36 et moins	Jusqu'à 3 $\frac{1}{2}$	103
37 et 38	4 à 5	105
39 et 40	5 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$	109
41 et 42	7 à 8	113
43 et 44	8 $\frac{1}{2}$ à 10	117
45 et plus	10 $\frac{1}{2}$ et plus	121

Tableau 3 : Exigences applicables à l'épaisseur de la semelle de marche et à la hauteur des crampons.

Type de semelle	Classe I
Semelle de marche munie de crampons	Epaisseur : min. 4 mm Hauteur de crampons : min. 4 mm



2- Exigences additionnelles

Tableau 4: Exigences additionnelles de la chaussure entière, tige et semelle de marche

Partie	Exigences	Méthodes d'essai	Seuil de conformité
Chaussure entière	Capacité d'absorption d'énergie du talon	ISO 20344	-min. 20 J
	Résistance aux hydrocarbures	ISO 20344	Augmentation de volume max 12 % (si l'éprouvette rétrécit de plus de 1% en volume, une éprouvette supplémentaire doit être prélevées et soumises à essai, l'accroissement de l'entaille ne doit pas être supérieur à 6mm après 150 000 cycles de flexions)
Semelle de marche	Résistance à la perforation	ISO 20344	En appliquant une force d'au moins 1 100 N, la pointe du clou d'essai ne doit pas perfore l'éprouvette.



III- Marquage

Chaque chaussure de sécurité doit être marquée, de manière claire et indélébile, par exemple par impression ou par marquage à chaud, avec les informations suivantes :

- Pointure ;
- Marque d'identification du fabricant ;
- Année et au minimum trimestre de fabrication;
- Référence à la présente Norme internationale, c'est-à-dire ISO 20345

IV- Notice explicative

Les chaussures de travail doivent être livrées au client avec une notice explicative rédigée au minimum avec la langue arabe ou la langue française. Aucune information ne doit être ambiguë. Les renseignements suivants doivent être fournis :

- Le nom et l'adresse complète du fabricant et/ou de son mandataire ;
- Le nom du ou des laboratoires où les essais sont réalisés ;
- Perforation ;
- Référence à la Norme internationale. ISO 20345.
- L'explication des marquages ;
- Une explication de base des essais effectués sur les chaussures, s'il y a lieu.
- Les instructions d'utilisation :
 - ✓ Les essais devant être effectués par l'utilisateur avant utilisation, si nécessaire ;
 - ✓ Le porter ; comment mettre et enlever la chaussure, le cas échéant ;
 - ✓ L'application (des informations de base sur les utilisations possibles et, lorsque des informations détaillées sont données, leur source) ;
 - ✓ Les limites d'utilisation (par exemple gamme de températures) ;
 - ✓ Les instructions de stockage et d'entretien, avec les périodes maximales entre les vérifications d'entretien (si cela est important, les procédures de séchage à définir) ;
 - ✓ Les instructions de nettoyage et/ou de décontamination ;
 - ✓ La date limite d'obsolescence ou la période d'obsolescence ;
 - ✓ S'il y a lieu, des avertissements concernant des problèmes susceptibles d'apparaître (des modifications peuvent invalider l'approbation de type, par exemple les chaussures orthopédiques) ;
 - ✓ Si cela est utile, des illustrations supplémentaires, des numéros de pièces, etc. ;
- Les références des accessoires et pièces de rechange, le cas échéant
- Le type d'emballage adéquat pour le transport, le cas échéant.

- **Le nombre d'échantillons pour la réalisation des essais est de 9 paires dont une paire doit être scellée.**

